

Je pourrais citer le cas d'une personne aux prises avec un taux hypothécaire de 20 p. 100, dont la santé est sérieusement ébranlée et qui ne peut s'adresser à une autre banque à cause de ses difficultés financières. Il est un de ceux qui attendent que ce projet de loi soit adopté. Il ne peut attendre plus longtemps. Et je crois qu'ils sont nombreux à être dans cette situation. Voilà pourquoi j'estime que le projet de loi doit avancer.

Depuis deux ans ou deux ans et demi au moins, je m'emploie à dénoncer les taux d'intérêt élevés.

**Mlle MacDonald:** Vous allez être mis à la porte comme Neil Fraser.

**M. McRae:** J'ai dénoncé vertement les taux d'intérêt quand les conservateurs étaient au pouvoir. J'ai été plutôt troublé la semaine dernière quand on a dit que je devrais être un de ceux qui devaient voter contre le gouvernement pour ramener ces gens-là au pouvoir.

**M. McDermid:** Vous avez raison d'être troublé.

**M. McRae:** C'est sous le gouvernement conservateur que nous avons connu l'écart le plus large entre les taux d'intérêt réel au Canada par rapport à ceux aux États-Unis. Autrement dit, le taux préférentiel moins le taux d'inflation égale le taux d'intérêt réel.

**Une voix:** Vous préférez les vôtres?

• (1720)

**M. McRae:** Le 26 octobre 1979, j'ai posé une question à la Chambre au sujet de la différence de cinq points entre les taux d'intérêt américain et canadien. Nous n'avions jamais connu d'écart si grand. Les États-Unis avaient un taux d'inflation supérieur au nôtre et, pourtant, notre taux d'intérêt était supérieur de cinq points. Voilà le genre de gouvernement que nous avons porté au pouvoir.

**M. McDermid:** Quels étaient les taux d'intérêt, à l'époque?

**M. McRae:** Qu'on m'entende bien maintenant, je veux que les taux d'intérêt baissent et je pense qu'ils le feront effectivement. Pour l'instant, je me réjouis de voir que notre taux préférentiel est égal ou légèrement inférieur à celui des États-Unis. J'espère que le gouvernement le maintiendra à ce niveau et que, si le taux américain baisse, le nôtre baissera aussi. Je souhaiterais une diminution plus rapide, mais, de toute façon, cette baisse s'impose.

J'aurais maintenant deux suggestions à faire au ministre des Finances (M. MacEachen), la première à propos des banques elles-mêmes. Quand nous avons étudié la loi sur les banques ces dix dernières années, nous ne faisons que commencer et déjà nous étions forcés de suspendre nos travaux à cause d'une élection, d'une fin de session ou d'autre chose du genre. Cependant, à la fin de 1978 ou au début de 1979, le député de York-Simcoe à l'époque, aujourd'hui député de York-Peel (M. Stevens), a recommandé fortement d'examiner notre système bancaire et de le comparer à ceux d'autres grands pays industrialisés comme les États-Unis, le Japon, la Suisse, et ainsi de suite, pour voir si notre système était efficace.

### *Le logement*

J'ai alors pensé que c'était une bonne idée et elle est encore meilleure aujourd'hui parce que depuis six mois ou un an notre système bancaire n'a pu s'adapter à la situation hypothécaire et répondre aux besoins des gens qui sont pris dans l'engrenage hypothécaire lorsque les taux sont élevés. Je ne blâme pas les banques, car quelques-unes se sont adaptées et ont fait tout leur possible, la Banque Royale et la Banque de Commerce, pour ne nommer que ces deux-là. N'empêche que c'est tout le système qu'il faut examiner. Essayons de voir si notre système bancaire ne pourrait pas mieux fonctionner et donner un meilleur rendement.

J'ai soumis au ministre des Finances une proposition ferme, soit que nous formions un groupe de travail où tous les partis seraient représentés, peut-être aussi le Sénat, et que nous lui laissions suffisamment de temps pour qu'il étudie sérieusement les autres régimes bancaires et voie s'il n'y a pas des moyens de mieux protéger les Canadiens.

L'une des choses qui me tracassent, et qui tracassent la plupart des députés, je crois, au sujet des institutions financières—pas seulement les banques mais toutes les institutions financières—c'est l'absence de prêts hypothécaires à longue échéance. Il est troublant de penser qu'une hypothèque puisse ne durer qu'un an ou deux, ou cinq ans au plus. Quand on achetait une maison autrefois, on prenait une hypothèque à taux fixe pour le temps qu'il fallait pour purger l'hypothèque. Ce n'est plus le cas maintenant, évidemment, mais ce l'est aux États-Unis. Il y a donc beaucoup de questions que nous pouvons examiner et je recommande fortement qu'un groupe de travail pareil soit mis sur pied.

Cela ne fait absolument pas double emploi avec le renvoi proposé de la question des bénéficiaires des banques au comité permanent. C'est une tout autre proposition que j'appuie fortement. Le groupe de travail serait tout à fait distinct et il ne ferait pas le procès de notre régime bancaire et de nos institutions financières, mais il les comparerait à d'autres ailleurs dans le monde pour voir ce qu'il y a moyen d'instaurer pour que les Canadiens soient mieux servis qu'ils ne sont maintenant.

Le dernier argument que j'aimerais faire valoir concerne les mesures que nous devrions prendre, à mon avis, dans différents domaines dont le logement. Je suis venu à la conclusion, ces dernières années, que les idées macroéconomiques que nous lançons, que la politique fiscale et monétaire que nous adoptons, sont de moins en moins efficaces à mesure que le temps passe. J'ai tendance à croire que même des gens comme Milton Friedman seraient plutôt mécontents s'ils découvraient que l'économie des pays où le monétarisme a été appliqué est si inflexible qu'il faut y doubler les taux d'intérêt pour arriver à modifier le moins le taux d'inflation. Je serais porté à croire que toute cette théorie repose sur le fait que de faibles augmentations auraient un effet inversement proportionnel sur l'inflation.